

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 34

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 ^e page (— d° —).....	1 fr. 25
» 2 ^e page (— d° —).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Autour de la crise britannique. Le départ de M. Baldwin. L'avènement au pouvoir du travaillisme. — En politique intérieure, M. M. Donald sera tirillé entre les libéraux et les extrémistes. — A l'extérieur, le travaillisme annonce comme tout fidèle à la tradition.... impérialiste. — Pourtant, les ministres de demain sont affiliés à l'Internationale ! — La grève des cheminots anglais.

La crise britannique touche enfin à son dénouement. A la séance de lundi, la Chambre des Communes a voté la motion de défiance dans le cabinet Baldwin déposée par les travaillistes. Ainsi, conformément aux prévisions, les conservateurs succombent devant la coalition des socialistes et des libéraux.

Pour la première fois, la Grande-Bretagne va faire l'expérience d'un gouvernement travailliste. Faut-il accueillir cet événement comme une sorte de révolution pacifique ?

Que non pas ! Le changement ne sera pas aussi grand qu'on pourrait dès l'abord le supposer.

Les déclarations de M. J. R. Clynes, leader adjoint du parti, ne laissent, semble-t-il, aucun doute sur les sages intentions des nouveaux gouvernants.

Il déclarait le 24 décembre : « Le tapage fait dans la presse par des hommes qui prétendent regarder avec une grave appréhension la perspective d'un prochain ministère travailliste, nous amuse plus qu'il nous indigne... Nous avons autant que quiconque le souci de l'intérêt national, et nous déclarons qu'il est du devoir du gouvernement d'éclairer ou de diminuer les causes qui ont déjà entraîné des privations terribles et imméritées... Le travail n'agira pas dans un esprit de secte ou de clan pour soutenir les intérêts de classe. »

Voilà de rassurantes promesses !

Notons d'ailleurs que M. Ramsay Mac Donald représente l'aile droite du parti.

Maintenant, c'est un fait, que presque toujours les éléments modérés sont entraînés par les éléments extrémistes.

En sera-t-il de même pour le cas qui nous retient ?

N'oublions pas que, sans perdre de temps, les communistes ont offert leur alliance plutôt compromettante.

Ainsi, M. Ramsay Mac Donald sera attiré vers la gauche extrémiste. Mais, d'un autre côté, le futur Premier Anglais sera sollicité vers la droite : de fait, les travaillistes, ne jouissant pas de la majorité aux Communes, ne sauraient gouverner qu'avec l'appui d'un autre parti, en la circonstance les libéraux.

Bref, du point de vue intérieur, M. Mac Donald se trouvera tiraillé entre deux tendances opposées.

La situation du nouveau Premier Britannique sera-t-elle plus forte en ce qui concerne la politique étrangère ?

Le Temps faisait très justement remarquer, voici quelques jours, que le principal grief adressé aux cabinets conservateurs par les leaders travaillistes était d'avoir laissé périliter le prestige de l'Angleterre.

Et il ne s'agit pas là d'une feinte, d'une « arme électorale » destinée à calmer les appréhensions des Anglais-Glâns, au hasard, quelques déclarations significatives.

M. Clynes, le 6 janvier, insistait sur le caractère britannique du parti travailliste et déclarait que le parti travailliste est essentiellement britannique. Ses membres et ses chefs appartiennent tous au peuple britannique.

Énumérant l'autre jour les raisons pour lesquelles il exigeait la chute du cabinet Baldwin, M. M. Donald commençait par celle-ci : « A l'heure actuelle, la Grande-Bretagne ne défend sur le continent européen aucune politique définie, décisive ni change. »

Le chef du parti socialiste se plaignait encore que l'Angleterre ne fût

pas parvenue à se faire écouter de la France, et il ajoutait : « Il nous faut un nouveau départ. Nous ne pouvons pas être dédaignés. »

Le même état d'esprit apparaît dans le discours d'un autre socialiste notoire, M. Tom Shaw : « Quand l'Angleterre est-elle jamais tombée si bas ? » demandait-il. Et, reprochant toujours au cabinet Baldwin de s'être effacé devant la France, il concluait : « A quoi sert de nous raconter que le gouvernement maintient, de quelque façon que ce soit, le prestige de notre pays ? »

« Notre position à l'étranger, déclare de son côté M. Clynes, est plus faible qu'elle ne l'a jamais été. Notre influence dans les affaires extérieures a presque disparu. »

Enfin, M. Thomas après avoir soutenu que l'Angleterre s'est laissée dominer par la France prononce, à son tour, ce dangereux mot de « prestige » qui a fait commettre tant d'erreurs : « Le Labour Party, explique-t-il, a dit délibérément que, depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, le prestige britannique a été abaissé comme il ne l'avait jamais été auparavant. »

Ainsi, aucun doute n'est permis : le travaillisme, c'est-à-dire le socialisme britannique, est éminemment anglais et il ne négligera nullement de soigner les aspirations impérialistes de son pays !

Malgré ces déclarations nettement nationalistes, M. Ramsay Mac Donald et ses partisans n'en sont pas moins affiliés à la Sozialistische Arbeiter Internationale, ou la France est représentée par M. Longuet et par M. Bracke.

M. Ramsay Mac Donald, M. Henderson, M. Thomas, c'est-à-dire le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'intérieur et le ministre des colonies sont même membres du comité.

Or, on sait que l'Internationale prétend exercer une action sur la politique étrangère de ses membres. De fait, dès le 3 janvier, le Yorkshire Post demandait à M. Mac Donald des explications sur les relations futures de son parti avec l'Internationale.

Nous ignorons quelle a été, — ou quelle sera, — la réponse du leader travailliste.

Du moins, il est permis de conclure que ces combinaisons de nationalisme et d'internationalisme ne rendent pas très claire la situation du gouvernement travailliste.

Mais si, déjà, la position de M. Mac Donald est extrêmement incertaine, la grève qui vient d'éclater va accroître encore les difficultés de sa tâche.

Le conflit se présente d'une façon assez singulière.

Il est né à l'occasion d'une réduction de salaires, décidée par les compagnies.

On recourut à l'arbitrage du bureau national des salaires.

Tous les groupements de cheminots acceptèrent la décision du bureau — sauf l'Associated Society.

On ne crut pas d'abord que la menace de grève fût sérieuse.

Le Times écrivait encore le 16 : « Les membres de l'Associated Society sont privés du soutien moral que leur donnerait un mouvement d'ensemble du parti travailliste dans tout le pays. S'ils en viennent à la grève, ce sera uniquement sous leur propre responsabilité, après avoir été avertis que leur cas n'est pas un de ceux où le conseil général des « Trade Unions » peut soutenir la cause. »

Blâmés par le parti, les membres de l'Associated Society n'en sont pas moins restés intrinsèques.

En vain, M. Henderson s'est efforcé de persuader les chauffeurs et les mécaniciens que l'heure était mal choisie pour déclencher une grève : il se heurta à une obstination complète.

Dans ces conditions, la situation des nouveaux ministres travaillistes est bien singulière : dès leur accession au pouvoir, ils vont avoir à arrêter une grève entreprise malgré leur avis, une grève qu'ils désapprouvent.

Peut-être n'avaient-ils pas besoin de cette complication supplémentaire pour amorcer leur apprentissage du pouvoir !...

M. D.

INFORMATIONS

EN ALLEMAGNE

La réduction du nombre des fonctionnaires

La Commission de compression des dépenses du Reichstag a entendu le rapport du ministre des transports sur la diminution du personnel des chemins de fer. Le personnel en question comptait, au 1^{er} octobre 1923, un million de fonctionnaires employés et ouvriers. Il a été décidé que ce nombre serait réduit de 20 0/0 jusqu'au 1^{er} avril.

La question des salaires trop élevés

Les journaux allemands publient une lettre confidentielle du ministre des finances au ministre du travail, constatant qu'en général les salaires taxés par la Commission arbitrale pour le personnel de l'industrie privée et du commerce sont beaucoup trop élevés et dépassent largement les salaires payés par le Reich à ses fonctionnaires.

Le ministre du travail a répondu qu'il n'avait pas les moyens d'empêcher les traitements et salaires de l'industrie privée d'être supérieurs à ceux consentis par les entreprises de l'Etat.

Une banque-or en Allemagne

Un communiqué officiel de la C. D. R. dit que le comité d'experts nommé par la Commission des Réparations pour examiner la question de la stabilisation de la monnaie allemande et l'équilibre du budget de l'Allemagne, a formulé l'opinion qu'il y avait lieu de créer une banque-or.

Le parti du centre allemand

préconise l'accord avec la France. Le congrès du comité de direction du parti du centre s'est ouvert le 22, au Reichstag.

Le chancelier Marx a déclaré que l'Allemagne doit avant tout chercher à établir avec la France un « modus vivendi » dans la zone occupée. L'Allemagne doit se garder de fonder trop d'espérances sur l'Angleterre et le parti travailliste qui arrivera au pouvoir.

Le comité s'est rallié entièrement à cette manière de voir.

Les socialistes belges

contre l'accord commercial avec la France. Le conseil général du parti ouvrier belge a discuté la convention économique franco-belge.

L'assemblée a été unanime à estimer que les mandataires socialistes au parlement devaient repousser le projet.

L'assemblée a estimé qu'il fallait réserver la question de l'union douanière.

Le nouveau cabinet anglais

Après que M. Baldwin eut remis au roi la démission de son cabinet, M. Ramsay Mac Donald, appelé par le roi, s'est rendu au palais de Buckingham. MM. Thomas et Clynes l'accompagnaient.

M. Ramsay Mac Donald a accepté les fonctions de premier ministre.

La grève des cheminots

anglais est un fiasco. M. Cramp, secrétaire de la Fédération nationale des cheminots, a déclaré qu'il avait appris, que les mécaniciens et chauffeurs des grandes lignes dont le salaire est proportionné au nombre de kilomètres parcourus, après une certaine limite (tous appartenant à la Société en grève) reprennent le travail.

M. Thomas, président de cette même Fédération, a déclaré qu'ainsi qu'il l'avait prévu la grève était un fiasco. M. Thomas a adressé un nouvel appel aux membres de sa Fédération.

Mort de Lénine

Un bulletin publié à Moscou a annoncé une subite aggravation de l'état de santé de Lénine. Le malade a perdu connaissance, et il s'est éteint succombant à une paralysie des centres respiratoires.

Kalinine a annoncé la nouvelle de la mort de Lénine au Congrès panrusse des Soviets. Cette nouvelle a produit une grande émotion, et il y eut dans la salle de véritables scènes de désolation.

M. D.

Le corps de Lénine sera ramené à Moscou, et pendant trois jours le public sera admis à défiler devant lui. Lénine, de son vrai nom Vladimir Oulianof était âgé de 54 ans.

Au Mexique

Selon une dépêche de l'amiral qui commande la flotille américaine dans les eaux de la Vera-Cruz, les rebelles ont ajourné le blocus du port de Tampico jusqu'à la fin du mois.

On interprète cette nouvelle comme signifiant que la présence des vaisseaux américains a suffi pour faire abandonner aux rebelles leurs menaces de blocus.

Un vapeur chinois

attaqué par des brigands. Le vapeur chinois « Tailée », ayant 300 passagers à bord, a été pillé dimanche soir. Le capitaine Willow et un garde indien ont été tués. Un butin considérable a été emporté, et les passagers chinois gardés en vue d'une rançon.

La nouvelle de l'attaque parvint au steamer britannique « Robin » qui se dirigeait immédiatement sur les lieux. On retrouva un canot vide du « Tailée », canot dont les pirates s'étaient servis pour gagner la côte.

L'exportation des beurres

est suspendue. En raison de la réduction, en cette saison, de la production laitière, un décret contresigné par le président du Conseil, le ministre des finances, le ministre de l'agriculture et le ministre du commerce, vient de suspendre l'exportation des beurres jusqu'au 15 avril.

La constitution

des Associations diocésaines. Le pape a adressé aux archevêques et évêques de France une lettre dans laquelle, après avoir fait l'historique des négociations pour l'exercice du culte, il affirme que les Associations diocésaines ne seront pas les mêmes que celles qui, jadis, furent défendues par Pie X et que les garanties proposées pourront être admises « pro bono pacis » (dans l'intérêt de la paix).

Et le Souverain Pontife termine en ces termes : « En déclarant, chers fils et vénérables frères, que les Associations diocésaines peuvent seulement être permises, nous devons avoir en toute candeur que nous avons voulu par là nous abstenir de vous commander formellement de les fonder et de les instituer. Toutefois, nous désirons et nous vous supplions, par un sentiment de piété filiale que vous avez envers Nous et ce désir dont vous brûlez de conserver la discipline, l'unité et de la concorde, d'essayer les dites Associations. »

Tirages financiers. Ville de Paris 2 1/2 1892. Le n° 169.330 gagne 100.000 fr. Le n° 260.096 est remboursable par 50.000 francs.

Les 2 n° suivants sont remboursables chacun par 10.000 francs : 225.740, 545.918. 30 n° sont remboursables chacun par 1.000 fr.

Chambre des Députés

Séance du 22 janvier 1924

La Chambre discute le projet de loi ayant pour objet de modifier le régime fiscal applicable au petit commerce et à la petite industrie. M. Chappedelaine rappelle qu'il a déposé un projet modifiant le régime de perception de la taxe sur le chiffre d'affaires : il reprend, dit-il, sa proposition sous forme d'amendement.

La Chambre passe à la discussion des articles du projet.

L'article 1^{er} porte que les redevables dont le chiffre d'affaires n'excède pas 150.000 fr. sont dispensés de la tenue des documents prévus et des obligations prévues par la loi, moyennant le paiement d'un forfait annuel.

M. Constant demande que ce chiffre de 150.000 francs soit élevé à 300.000 francs. M. Chappedelaine demande que le régime forfaitaire soit facultatif pour les contribuables. M. le ministre des finances combat cet amendement. M. Chappedelaine retire son amendement mais soutient le chiffre de 300.000 francs.

Le ministre des Finances demande que ce chiffre soit fixé à 240.000 francs, mais

le chiffre de 300.000 francs est adopté par 546 voix contre 5. La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Sénat

Séance du 22 janvier 1924

Le Sénat discute la proposition de loi tendant à interdire les affiches dites « panneaux-réclame » sur le territoire des communes érigées en stations hydro-minérales, climatiques et de tourisme.

M. Catalogne, rapporteur, demande qu'on mette un terme aux abus commis par des entreprises de publicité qui couvrent les plus beaux sites de panneaux-réclame.

Sur l'article 1^{er} interdisant les panneaux-réclame, M. Milan propose un amendement tendant à la réglementation de ces mêmes panneaux : il demande le renvoi de son amendement à la Commission. Le renvoi est prononcé.

CHRONIQUE LOCALE

A propos des nouvelles charges fiscales

Certains esprits se sont étonnés de la promptitude avec laquelle le gouvernement a décidé d'adopter des mesures rigoureuses pour enrayer la baisse du franc.

On a qualifié ses décisions de « brutales » ; on lui a reproché de manquer de sang-froid.

Ces griefs ne nous paraissent pas mérités. Nous pensons au contraire qu'il fallait faire preuve d'esprit de décision, agir vite, si l'on voulait enrayer l'espèce de panique qui s'empara, voici une semaine, du marché des changes.

Des résolutions énergiques, adoptées sans tergiversations inutiles pouvaient seules sauver la situation. Le gouvernement l'a compris.

La Chambre également, à en juger par le zèle avec lequel la Commission des Finances a étudié les projets gouvernementaux.

Avouons que ni le Gouvernement ni la Chambre ne manquent de courage civique : on n'est guère habitué à voir une Assemblée, à la veille d'aller solliciter à nouveau les suffrages des électeurs, les gratifier d'un surcroît de charges.

Cette méthode ne semble guère la mieux faite pour assurer la réélection des sortants.

Et cela est si vrai que déjà toute une campagne s'amorce pour tirer parti, si possible, de ce tremplin électoral inespéré qui s'offre aux nouveaux candidats.

Le mouvement, soyons-en persuadés, n'ira qu'en s'amplifiant et, d'ici quelques semaines, nous pouvons nous attendre à un beau « chahut » monté autour des mesures destinées à sauver notre monnaie.

Ces mesures, nul ne saurait les accueillir de gaité de cœur ; certaines d'entre elles même soulèvent des objections sérieuses.

Mais, enfin, la question n'est pas de savoir si le rôle d'un gouvernement est de plaire ou de déplaire aux citoyens.

Son rôle est de lui montrer les nécessités vitales qui commandent l'existence d'un état et d'agir en conséquence.

Naguère, en août 1914, les nécessités vitales de la France appelaient tous les Français valides à la défense des frontières.

Aujourd'hui, les nécessités vitales exigent que chaque Français accroisse, dans la mesure de ses moyens, sa contribution fiscale.

Quand nous souffrons et mandons à notre cheval un médecin, nous ne lui demandons pas de nous réserver un traitement agréable ; nous prions simplement le praticien de nous guérir par le moyen le mieux approprié, qu'il nous plaise ou non.

Or, nous ne sachions pas que les traitements médicaux soient en général pour nous agréer. Le contraire est plutôt le vrai.

Eh bien, à l'heure présente, c'est la France qui pâtit, c'est son salut qui se joue. Voilà ce qu'il faut que le pays sache ; voilà ce qu'il faut que l'opinion doit être avertie.

Oh ! nous convenons qu'il serait

plus facile de la flatter, d'encourager son opposition ou ses réserves aux mesures dont les Pouvoirs Publics nous menacent !

Mais qui serait la dupe, en fin de compte ?

Un de nos confrères faisait justement remarquer : « il vaut mieux avoir dans sa poche 80 francs qui valent 4 dollars que 100 qui ne vaudraient que 2 dollars. »

La remarque doit être faite : il sied de détruire l'illusion que, en toutes circonstances, 100 francs ont une valeur supérieure à 80 francs.

Le contraire est malheureusement vrai parfois.

Dans tous les cas, si nous laissons le franc se déprécier, avant longtemps l'espèce de paradoxe que nous venons de rappeler se trouverait vérifiée.

Concluons : résignons-nous, quoi qu'il nous en coûte, à payer un supplément d'impôts pour sauver le franc, pour sauver la France, pour nous sauver nous-mêmes !

M. DAROLLE.

La décision sera-t-elle appliquée ?

La décision prise par le Gouvernement d'augmenter les impôts, n'a pas été accueillie avec enthousiasme par les contribuables. Ceux-ci ne sauraient, même, être blâmés d'avoir manifesté un peu de mauvais humeur.

Le Gouvernement l'a bien compris ! aussi il s'est efforcé de s'occuper de donner, au moins, une satisfaction morale aux contribuables qui paient, en décidant — ce qui aurait dû être fait depuis longtemps, — de faire rendre gorge à ceux qui avaient trop profité des finances de l'Etat.

Dans la séance qu'il a tenue, mardi matin, le Conseil des ministres a décidé le dépôt sur le bureau de la Chambre d'un projet de loi ouvrant, au profit des régions libérées, une voie de recours extraordinaire contre la décision qui aurait fixé en matière de dommages de guerre une indemnité exagérée.

Les dommages de guerre étaient dus aux régions qui furent dévastées, mais il est un fait indéfinissable, il y a eu dans la distribution des indemnités accordées, des exagérations arbitraires qui sont un vrai scandale.

Ces exagérations furent signalées, cependant, au moment même où elles étaient commises. Des enquêtes furent ouvertes, rares furent celles qui aboutirent à un résultat.

Or, c'est par milliards qu'il faut calculer ces exagérations, puisqu'aussi bien, le ministre des régions libérées, a déclaré en Conseil des ministres que « le total des indemnités de guerre allouées avait baissé de 100 milliards à 82 milliards. »

La diminution est d'importance, et, néanmoins, il paraît qu'elle est insuffisante, car la gabegie, les folles dépenses ont régné dans ces régions depuis 4 ans, avec une insolence superbe.

Il est juste, puisqu'on augmente les impôts, puisqu'on demande aux contribuables qui ont toujours fait leur devoir fiscal un nouveau sacrifice de leurs revenus, de faire rembourser la somme indûment gaspillée dans les régions libérées.

Mais, encore une fois, pourquoi a-t-on attendu si longtemps pour prendre une pareille mesure ?

Et même prise, est-ce que cette mesure sera appliquée avec toute la rigueur qu'exige la situation financière actuelle du pays ?

On menace les auteurs des gabegies, de représailles, soit : mais est-il certain qu'ils rembourseront, qu'ils ne trouveront pas le moyen de se « tirer d'affaire », c'est-à-dire de ne pas rembourser grand-chose sur le total important des sommes qu'ils ont encaissées indûment ?

Hélas ! nous avons assisté à « pareil spectacle » un lendemain de la fermeture des bureaux de ravitaillement, dits « bureaux permanents. »

On devait reviser les comptes de ces bureaux, on devait demander la justification des sommes énormes engouffrées dans cette organisation dont le but était si louable, mais dont l'administration fut si déplorable, et la fin si lamentable !...

Ce ravitaillement fut, pour ceux qui y participèrent, l'occasion de s'enrichir. Et ce fut presque tout, car les populations furent très mal ravitaillées et le Trésor ne retira que des sommes infimes de cette gestion d'oc-

casion qui, cependant, aurait dû, si elle avait été bien conduite lui éviter les pertes énormes qu'il a subies.

Eh bien, qu'a-t-on fait ? A-t-on révisé les comptes de ce ravitaillement, et des bureaux permanents ?

On n'a rien fait : dans tous les cas, ce qui a été fait n'a pas donné un bénéfice quelconque au Trésor.

A ce moment-là, la situation financière du pays n'était, peut-être pas aussi obérée que celle d'aujourd'hui. C'est pourquoi, les pouvoirs publics, probablement, ne se montrèrent ni exigeants, ni sévères. Ils laissèrent les choses en l'état et c'est ainsi que les manitous du ravitaillement ont pu conserver les beaux bénéfices qu'ils avaient réalisés au détriment du public.

Mais la situation financière actuelle étant, quoi qu'on dise, très grave, il faut espérer que le Gouvernement ne se contentera pas de faire publier dans les journaux des décisions qui ne seraient suivies, comme les précédentes, d'aucun effet.

Le contribuable veut payer, il paiera, mais il exige quand il voit que ceux qui ont trafiqué dans les bureaux permanents et dans les régions libérées ne sont l'objet d'aucune répression.

A la veille des élections, c'est bien le moins que le Gouvernement qui augmente les impôts, fasse preuve de justice fiscale en frappant fort les fraudeurs et les fraudeuses !

LOUIS BONNET.

Nos Parlementaires

Question au ministre de la guerre

M. Loubet, sénateur, demande à M. le ministre de la guerre si les réformés de l'armée, avant guerre, peuvent faire admettre leurs enfants parmi les pupilles de la nation et s'ils profitent de la loi sur les emplois réservés aux mutilés et réformés.

Réponse. — a) Il appartient à l'autorité judiciaire seule de statuer sur l'adoption par la nation des orphelins de guerre et assimilés (loi du 27 juillet 1917, modifiée par la loi du 26 octobre 1922, art. 6 à 8).

b) Réponse négative (loi du 30 janvier 1923, § 1^{er}, art. 1^{er}).

Votes de nos Députés

Sur l'amendement tendant à porter à 300.000 francs le chiffre maximum d'affaires prévues pour que le commerçant bénéficie du régime forfaitaire, les députés du Lot ont voté : Pour.

La Chambre a adopté par 530 voix contre 16.

Conseil général du Lot

Nous croyons savoir que le Conseil général du Lot se réunira, sur la demande de plusieurs membres, en session extraordinaire le lundi, 4 février pour régler la question des autobus.

Enseignement primaire supérieur

Mlle Zeer, déléguée dans les fonctions de professeur à l'Ecole primaire supérieure de Gourdon, est nommée professeur de 6^e classe avec un ancienneté d'un an, au 1^{er} janvier 1924.

Enseignement primaire

Mme Escudé (née Constant), du cadre de la Seine, précédemment nommée institutrice à Méjanterre et non installée, est nommée à Valrouffé.

Perception

M. Janicot, percepteur à Montcuq est élevé sur place, à la 2^e classe (2^e échelon).

M. Grandois, percepteur à Prudomat, est élevé sur place à la 3^e classe. Félicitations.

Poudres de chasse

M. Paul Delmas, receveur-buraliste à Marcihaac, est nommé débitant de poudre de chasse dans cette commune.

Compatriote

Dans sa dernière séance, la Commission de la Fondation Carnégie a attribué une médaille de bronze et un prix de 1.000 fr. à notre compatriote M. Albert Fourniols, commis des P. T. T. à Saint-Nazaire pour les motifs suivants : « Le 25 septembre 1923, a fait preuve de courage et de dévouement en se portant au secours d'un garçon de bureau resté suspendu au cadre d'une verrière qu'il nettoyait ».

Nos félicitations à M. Fourniols qui est originaire de St-Paul-Labouffie et est le frère de M. Fourniols, notaire.

Notons qu'en portant secours à ce garçon de bureau, un collègue de M. Fourniols, M. Cornaret, contrôleur des P. T. T., s'est tué.

Nos compatriotes à Paris

Bis repetita placet, disait Horace. Qu'aurait-il dit s'il avait vu les brillantes matinées données par l'Amicale des Enfants de Figeac, car, il n'y a pas à dire, c'est toujours à mieux (réclame non payée) que tend, et avec succès, la Commission des fêtes de cette florissante Société. Sa première fête de 1924, avant-gout du banquet du 9 février prochain, a dépassé les précédentes en entrain, bon humeur et cordialité. Dès 2 h. 30, les impatientes pénétraient et l'ami Vidalie amorceait vigoureusement sa première Polka, sur son sonore et alerte accordéon. L'Orchestre ne vout pas être en reste et modula un

élégant shimmy qui mit en valeur la sveltesse élégance des danseurs Lotois et la grâce ondoiyante de leurs charmantes compagnes. Et la fête dura ainsi animée, bruyante avec bon aloi, et pendant que l'ami Amatag avait fort à faire pour répondre aux vœux, souhaits et félicitations des nombreux Quercynois, parlementaires, politiques, Présidents et sociétaires des Amicales sœurs, venus en nombre considérable apporter aux Figeacois et à leur sympathique Président leur témoignage d'amitié et de solidarité. Et nombreux aussi, furent ceux qui se firent inscrire pour le banquet annuel, suivi d'un brillant bal de nuit, qui aura lieu comme je l'ai dit plus haut, le 9 février prochain, dans les magnifiques Salons Vianey, Quai de la Ropée. Rappelons à ce propos que l'an dernier il fallit manquer des places, et que chacun disait en s'en allant, à 6 h. du matin, paraissant la citation du début de ce compte rendu : Qu'es poult ! l'y tournone, per mo fé !

Jean de LARAMIÈRE.

La Grappe du Quercy

La matinée, organisée par la Grappe à eu lieu, ainsi que le Journal du Lot l'avait annoncé, le 20 courant ; fort nombreux étaient nos compatriotes de l'arrondissement de Gourdon ainsi que ceux de Cahors et de Figeac, qui avaient tenu à assister à cette fête de famille.

Comme d'habitude, l'orchestre était conduit avec maestria par l'ami Jeantheau, et c'était un réel plaisir à voir tourbillonner danseuses et danseurs ; Mais voici l'heure où il faut à regret cesser ces danses, le moment du concert étant arrivé.

Voici 1^{er} Mlle Bourgeois, une connaissance des Grappistes qui vient à juste titre, se faire applaudir dans :

Je t'avais donné mon cœur (A. Margis)
Chanson des lèves (Messenel)

2^o M. Caulier, violoniste, dans son répertoire. C'est la première fois que la Grappe a le plaisir d'entendre M. Caulier, et elle serait au regret de ne pas entendre à nouveau à nos réunions, ce virtuose du violon.

3^o Mlle B. Lafon, dans :

Le Chemin du Ciel (A. Holmès)
Le Roi d'Ys (E. Lalo)

C'est la 2^e fois que Mlle Lafon a bien voulu prêter son concours à la Grappe, et nous pouvons lui dire ici, qu'elle a conquis les suffrages des Grappistes, tant par sa jolie voix que par la sûreté de son jeu.

4^o de l'ami Cloquet dans :

La lettre de Jean-Pierre (J. Richopin)
Souvenir de la Marne 1914
Fermé tes jolis yeux (R. de Buxeuil)

Nous ne dirons simplement qu'il récidive à nous gâter.

5^o Mme Ponte, dont l'éloge n'est plus à faire, a été superbe dans :

Le Nil (X. Leroux)
Chanson rêvée (M. Pesse)

6^o Cavalier, le comique si aimé de la Grappe, dans son répertoire, a soulevé l'enthousiasme de l'assemblée, notamment dans le *Marchand de Cacaouettes*.

7^o M. Ourcet, possesseur d'une belle voix dans le *Sonneur de Notre-Dame*.

Notre ami Escudé, qui avant son départ de Paris pour revenir au pays natal, a bien voulu nous chanter d'une façon magistrale :

« Le Chemineau »

La Grappe regrette profondément en lui le départ d'un de ses plus anciens et fidèles membres, et espère, que si parfois notre ami se trouve de passage à Paris, il nous fera le grand plaisir de venir se faire entendre parmi nous.

Merci, MM. Vialle et Aussel, pour la bonne après-midi que vous nous avez procurée.

J'allais oublier, ce qui ne serait pas pardonnable, de féliciter Mlle Janyne de la Houssaye, pour la façon magistrale, dont elle accompagne au piano les artistes.

Les Cadets du Quercy

A l'issue de la matinée mensuelle du 3 février 1924, un dîner amical présidé par M. le Docteur Darquier, ancien Maire de Cahors, aura lieu au restaurant des Sociétés Savantes, 8, rue Danton à 7 h. 1/2 précises.

Prix : 16 fr. 50, *Champagne compris*.

Une sauterie sera organisée. Prière de retirer la carte avant le 27 janvier, chez le Président, 34, rue de la Clef à Paris, (5^e), ou chez M. Conti, restaurateur, Sociétés Savantes, le nombre de places étant limité.

Le Président,
L. CANIAC.

Le Secrétaire Général,
A. BLADINIÈRES.

Fédération Agricole du Haut et du Bas Quercy

Cet important groupement agricole dont le rayon d'action s'étend sur l'aire géographique du Tarn-et-Garonne et une partie des départements du Lot et du Lot-et-Garonne, a tenu les assises de son Assemblée générale annuelle à Moissac, samedi dernier 19 courant.

A cette réunion assistaient, outre les nombreux syndicats adhérents M. Salers, député du Tarn-et-Garonne, la Municipalité de Moissac, MM. E. Falguières et L. Montès, Conseillers d'arrondissement, Demarty, Directeur des Services Agricoles du Tarn-et-Garonne, A. Bouat, Président de l'Office Agricole départemental du Lot, Sigmann, Directeur des transports frigorifiques de Paris, Campan, Inspecteur des Services Commerciaux du P. O., Pénic, Inspecteur des Services Agricoles de la Compagnie du Midi, etc... M. E. Rouart, Président de l'Office Agri-

cole Régional de Toulouse — retenu à Paris — et M. Charneux, empêché pour raisons de santé, s'étaient excusés.

La séance ouverte à 10 heures, fut interrompue à midi pour le déjeuner auquel participaient les adhérents et leurs invités ; l'affluence était telle que les manifestants durent être répartis dans deux hôtels.

A 15 heures, au Théâtre Municipal, la séance fut reprise sous la présidence de M. Demarty, Directeur des Services Agricoles de Montauban.

Après lecture du rapport de M. Chalvet, délégué fédéral à l'expérience de conservation du chasselas au frigorifique, M. A. Bouat, président de l'Office Agricole de Cahors qui avait été chargé par la Fédération de suivre sur place, au frigorifique d'Ivry, l'expérience tentée, fait un brillant exposé de son mandat. En termes clairs et précis, chiffres à l'appui, il démontre les résultats concluants de l'expérience. Répondant à une question posée, il détruit la légende de la dépréciation du chasselas par son passage au frigo. « Le chasselas ne perd, dit-il, rien de sa saveur, ni de ses qualités et encore moins de sa valeur ainsi que le démontrent surabondamment les prix de vente qu'il a obtenus et qui ont été largement supérieurs à ceux des cours du jour aux Halles pour les arrivages. »

L'Assemblée remercie M. A. Bouat, des preuves de dévouement qu'il a données à la cause de la Fédération. M. Sigmann, Directeur des Transports frigorifiques, expose les conditions techniques de l'emploi judicieux du frigorifique ; ces explications fournies en termes clairs et élégants sont suivies et goûtées de l'assistance qui ne ménage pas ses applaudissements approbatifs à l'orateur.

M. Campan, Inspecteur du P. O. qui a pris une bonne part à la réussite de l'expérience, sollicite de donner son impression, dit toute sa foi dans les bénéfices que peut et doit tirer la production chasselière en particulier, et alimentaire en général, de l'industrie du froid artificiel.

M. L. Gardes, secrétaire général de la Fédération, dépose les vœux suivants que l'Assemblée vote à l'unanimité :

1^o L'Assemblée, considérant l'augmentation constante de la production des fruits, légumes et primeurs dans la région du Haut et du Bas-Quercy,

Considérant que si la gare de Moissac a pu assurer pendant cette dernière campagne le chargement de plus de dix millions de kilos de chasselas en 75 jours, en augmentation de près de sept cent mille kilos sur l'année dernière, ce n'est que grâce à l'initiative et au dévouement de M. Cousinet, chef de Gare de Moissac mais que ce tour de force accompli, — avec bonheur cette année, — n'est pas de nature à faire retarder les travaux d'aménagement indispensables sans courir le risque de compromettre le service des expéditions ; qu'il y a lieu d'assurer d'urgence le raccordement d'une voie amenant directement le train spécial, plein et vide, dans le parc et d'agrandir les quais couverts de la G. V.

En ce qui concerne la gare de Lalbenque, qu'il y a lieu de la doter d'un pont bascule pour le tarage et le pesage des wagons au départ.

En ce qui concerne la gare de Cahors, qu'il y a lieu d'aménager d'urgence les abords de la gare et l'accès des quais de chargement des primeurs afin d'en faciliter les opérations aux véhicules.

2^o L'Assemblée émet le vœu que les tarifs de transport P. V. soient abaissés pour les engrais, semences, plants d'arbres fruitiers, machines et produits chimiques destinés à l'agriculture.

3^o L'Assemblée émet le vœu que la loi sur les Chambres d'Agriculteurs soit modifiée d'urgence en y rétablissant dans son intégrité l'article 34, précédemment admis par la Chambre des Députés.

4^o L'Assemblée émet le vœu que toutes les sources de forces hydrauliques de France soient mises d'extrême urgence en état de fournir la Houille Blanche afin de libérer le pays du tribut payé à l'étranger pour le charbon et de remédier à la désertion des campagnes en y apportant la diffusion générale de l'électricité.

En somme, bonne journée pour le monde Agricole de notre région dont il y a lieu de féliciter la Fédération Agricole du Haut et du Bas-Quercy.

Syndicat des Planteurs de tabac de Cahors

Le syndicat des planteurs de tabac de Cahors a tenu le dimanche 20 janvier, une importante réunion. De nombreux adhérents étaient présents.

La séance est ouverte à 2 h. 30, M. Delpont, député, Président de la Confédération Nationale est nommé président par acclamations.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance, le secrétaire du syndicat M. J. Cosse, présente dans les termes suivants, le rapport moral du groupement.

Mes chers amis, Il est de tradition qu'en fin d'année au renouvellement de la Commission, son secrétaire au nom de celle-ci, et aussi en son nom, s'impose le devoir de faire aux planteurs l'exposé de la situation morale du groupe.

A vrai dire et pardonnez si la vérité est trop dure, une grande partie des planteurs cotisants se désintéressent trop de nos réunions et de l'action syndicale, particulièrement de deux réformes que vous avez réclamées : je veux dire l'élection des experts et des membres de la Commission Paritaire ou les abstentions sont trop nombreuses. Bien entendu, nous aimons à penser que vous êtes de tout cœur avec nous, mais ce

n'est pas suffisant ; il faut aussi votre présence et votre action, seules capables de donner une force stimulante indispensable à vos dirigeants en qui vous devez incarner vos espoirs.

Songez bien que ce n'est pas seulement pour le présent que vous vivez et devez de vos familles, pour le futur et ce n'est pas dans les limbes de ce futur que vous situerez aux générations à venir leurs désirs collectifs.

Alors ne vous laissez pas bercer mollement par quelques résultats acquis et qu'en haut lieu on fait tout pour nous reprendre. Des preuves toutes récentes sont là pour l'affirmer.

Nous allons maintenant parler de la Commission Paritaire chargée de fixer l'échelle des prix. Elle s'est réunie au Ministère des Finances en décembre dernier. Nos représentants, et c'est à leur louange, par des arguments solides et irréfutables ont défendu avec acharnement nos intérêts. Vu la façon dont le Comité de l'année, ont proposé le prix de 550 francs aux 100 kilos, primes comprises. Les représentants de l'Administration, tous ingénieurs formés de science mais d'un parfait ignorance en matière culturale et de ses aléas, tout en reconnaissant les justes demandes de nos délégués ont proposé le prix moyen dérisoire de 380 francs, malgré la connaissance des rapports à eux fournis par les agents de la culture, rapports favorables aux planteurs.

Ce n'est qu'après une ardente discussion que nos représentants ont pu obtenir, non sans peine, le prix de 430 fr. de l'an dernier ; prix qu'ils ont accepté sans avoir recours à l'arbitrage du Président.

Pensez-vous que la lutte soit finie ? qu'il faille désarmer devant ce défi au bon sens, à la justice, à l'équité ? Estimez-vous qu'il faut capituler devant ces représentants administratifs aveugles promoteurs de l'abandon de la culture.

Ce n'est pas assez en haut lieu qu'il faut protéger l'agriculture, seule capable de relever le Pays ; qu'il faut maintenir le paysan à la terre en lui procurant tout le bien-être possible et la sécurité pour ses vieux jours. En vertu de quels droits, pour quelles raisons ces messieurs de l'Administration centrale se précipitent-ils au-dessus de la volonté du peuple et de ses représentants ? Quelles fins poursuivent-ils ? veulent-ils servir ce carbonisme international et hancley aux aguets du monopole ? Que pensent ? Nous avons cherché à douter et de nous méfier.

Vous avez mis entre nos mains une barque à conduire, nous l'avons guidée à travers les caprices des flots. Si nous avons fait notre devoir de pilotes, en retour, il est de votre devoir de répondre à nos appels, d'être disciplinés, vigilants et tenaces et de ne pas vous endormir si vous ne voulez pas avoir un terrible réveil.

L'Assemblée montre par ses vifs applaudissements combien elle est en communion d'idées avec son dévoué secrétaire auquel de vives félicitations sont adressées.

M. Delpont prend ensuite la parole et fait un exposé rapide des travaux de la Commission Paritaire et de la Commission d'étude. Puis il indique à grands traits ce qui a été fait par les dirigeants de la C. G. P. au cours de l'année écoulée.

M. Delpont parle ensuite du prochain Congrès National qui aura lieu à Cahors et auquel participeront de nombreux planteurs de France. Il invite les syndiqués à se serrer toujours plus unis sous le drapeau de la C. G. P. afin de résister aux assauts de ceux qui voudraient ruiner la culture du tabac en France, et supprimer le monopole. Quant à lui, il défendra les droits des planteurs avec la même énergie que par le passé et luttera de toutes ses forces pour conserver à la Nation un monopole si précieux à tous les points de vue.

M. Delpont est très applaudi. Une discussion s'engage ensuite au sujet des prix, qui seront payés cette année aux planteurs. MM. Palame, Ilbert, Cossé, Delpont prennent part à cette intéressante controverse.

Le syndicat procède ensuite à la désignation des membres de sa Commission administrative. Sont élus : MM. Cossé, Misponlié, Malric, Blanc, Berber, Delpont, Palame, Laucau, Tulet, Bennac, Clary, Gavens, Gaubert, Henras et Linas.

Les camarades, Tulet Eloi, Palame Pierre, Bennac, Berber, Bayrou, Redoules et Blanc, sont ensuite désignés pour représenter le syndicat au XIV Congrès National.

M. Gaubert, trésorier du syndicat donne ensuite lecture de la situation financière qui se solde par un excédent de recettes important.

Le rapport est approuvé. Séance levée à 16 heures 30.

Les voleurs de la Trésorerie de Limoges

M. Puel, juge d'instruction de Limoges, a interrogé les frères Castelli et Pierre Pey, les cambrioleurs de la Trésorerie générale.

« Les trois malfaiteurs nient les faits qui leur sont reprochés et prétendent qu'ils avaient trouvé dans le train l'argent dont ils étaient porteurs au moment de leur arrestation. »

Telle est l'information que publient les journaux de mercredi. Les dénégations des Castelli et de Pey paraissent bien surprenantes. Et cependant, elles méritent d'être examinées par la justice, car plusieurs faits révélés ces jours derniers tendent à faire croire que si les Castelli et Pey ont profité du vol commis à Limoges, ils n'auraient pas participé directement au cambriolage.

C'est ainsi qu'au sujet de ces trois individus, dont l'arrestation fut opérée à Cahors dans les conditions que nous avons relatées, plusieurs personnes de Cahors, affirmant, après le passage des voleurs sur les Boulevards, qu'elles ont vu au moins l'un d'eux dans notre ville, quelques jours avant le vol de Limoges.

En outre, certains précisent avoir vu Castelli aîné passer plusieurs fois, dans la rue Frédéric-Suisse, qu'il était porteur d'une serviette d'homme d'affaires, et qu'il était entré à la Trésorerie Générale, d'où il était ressorti presque aussitôt.

La personne qu'ils avaient vue dans la rue Frédéric-Suisse ressemblait absolument à Castelli qu'ils aperçurent, sur les Boulevards, alors que les gendarmes conduisaient le trio de voleurs à la gendarmerie.

Evidemment, tout d'abord, on n'attachait aucune importance à ces déclarations. Or, il paraît que ces déclarations seraient bien exactes.

Au cours de leur transfert à Limoges, les Castelli affirmèrent aux gendarmes que la serviette bourrée des billets de banque volés à Limoges a été trouvée par eux sous une banquette de wagon, et qu'ils n'ont rien coopéré au vol. Les déclarations qu'ils viennent de faire au juge d'instruction de Limoges, confirment celles qu'ils firent aux gendarmes.

D'une enquête faite par M. le Commissaire de Police de Cahors, il résulterait que les 2 frères Castelli se trouvaient à Cahors, mercredi soir.

Ils arrivèrent en auto, à 7 heures, s'arrêtèrent et dînèrent à l'hôtel des Ambassadeurs, et prirent ensuite une consommation au Café Tivoli. Ils repartirent de Cahors à 9 heures.

Ils déclarèrent qu'ils rentraient à Toulouse où ils étaient attendus.

Qu'y a-t-il de vrai dans ces témoignages formels recueillis par le Commissaire de police de Cahors si l'on songe que le cambriolage de la Trésorerie Générale de Limoges eut lieu mercredi soir vers 8 heures 1/2 et que le lendemain, jeudi, à 13 heures, les frères Castelli étaient arrêtés à Cahors avec Pey et qu'ils étaient porteurs des 153.985 francs volés à Limoges ?

Une supposition s'impose : la bande de voleurs comprendrait d'autres membres qui auraient commis le vol, dont le produit aurait été remis aux Castelli arrivés à Limoges dans la nuit du cambriolage. Ce serait alors Pey et le complice arrêté à Brive, jeudi matin, qui auraient fait le coup.

En outre, il y aurait un 3^e frère Castelli dont on n'a pas retrouvé la trace.

Une autre question se pose : les frères Castelli qui étaient à Cahors, mercredi soir, étaient en auto ; où ont-ils remis cette auto, puisque c'est dans une voiture louée à Brive qu'ils ont quitté cette ville pour se rendre à Toulouse ?

Il faut supposer que les frères Castelli ont abandonné l'auto qu'ils avaient à Cahors et qu'ils se sont rendus à Limoges, mercredi soir par l'express de Paris. A Limoges, ils ont rencontré leurs complices.

Mais qu'y a-t-il de vrai dans les témoignages précis cependant fournis par des personnes de bonne foi et recueillis par M. Boudier, commissaire de police de Cahors ?

Une des personnes affirme même avoir remarqué qu'il manquait deux doigts (l'annulaire et l'auriculaire) à la main droite d'un Castelli.

M. Boudier a transmis ces renseignements à la justice qui ne manque pas d'avoir le fin mot de cette affaire.

Enseignement technique

Le comité départemental de l'enseignement technique s'est réuni, samedi, à l'hôtel de la préfecture.

Au cours de cette réunion, il a été constaté avec plaisir que l'enseignement technique a donné déjà à Cahors des résultats encourageants grâce au concours dévoué des patrons dont la collaboration à l'œuvre entreprise est des plus suivies et des plus efficaces.

De leur côté, les élèves montrent de plus en plus d'assiduité aux cours et les progrès accomplis par eux sont la meilleure propagande.

En présence des résultats obtenus, le comité a décidé d'étendre son rayon d'action en créant une section à Figeac, tout prochainement.

Société de chasse du St-Hubert-Club Quercynois

Les propriétaires de perdreaux en cage sont informés que la Société du St-Hubert-Club Quercynois leur achètera leurs perdreaux, mâles 20 fr. pièce ; femelles, 30 fr. pièce en vue de repeupler les environs de Cahors.

Ils n'auront qu'à s'adresser à M. de Ricard, président du St-Hubert, Hôtel du Palais National, à Cahors qui est chargé de ces transactions et leur donnera tous renseignements utiles.

Les détenteurs de ce précieux gibier se feront certainement un devoir de céder leurs élèves à la Société du St-Hubert que nous ne pouvons que féliciter de cette heureuse initiative.

Destruction des sangliers

1922 : Nombre de sangliers détruits, 807 ; primes de l'Etat pour marcsins de 0 à 3 kil., 145 ; de 3 à 15 kil., 245 ; primes du département, 562.

1923 : Nombre de sangliers détruits : 1.906 ; primes de l'Etat pour marcsins de 0 à 3 kil., 194 ; de 3 à 15 kil., 413 ; primes du département, 874.

— La prime de l'Etat a été supprimée à partir du 15 juillet 1923.

A l'hospice

Comme suite à l'affaire d'excitation de mineurs à la débauche que nous avons relatée, la jeune fille de 15 ans qui fut trouvée dans une chambre du débit de la rue des Boulevards, où elle se livrait à la prostitution, a été, par ordonnance du Parquet, confiée à l'hospice de Cahors.

Accidents

M. Marcel Propiloski, mécanicien au P. O., était occupé à grainer les bielles motrices de sa machine, lorsque par suite d'un choc, il fut projeté dans la fosse à pignon.

Dans sa chute, il s'est fait une plaie contuse à la jambe gauche, qui entrainera une incapacité de travail.

M. Jules Cornil travaillait sur le chantier de la voie, en gare de Cahors, lorsque par suite d'une fausse ma-

noeuve, il se fit une forte contusion au pied droit.

M. Dedieu, sous-chef de brigade de manœuvres au dépôt de Cahors, était occupé à plomber des caissons, lorsqu'il cassa et pénétra sous l'ongle du pouce de la main gauche. La blessure très douloureuse, nécessitera plusieurs jours d'incapacité de travail.

Avis au public

A partir du 1^{er} février prochain la section de Lunegarde (commune de Fontanes-Lunegarde) sera desservie postalement par le bureau de poste de Gramat et non plus par celui de de Labastide-Murat.

Les adresses des correspondances à destination de cette section devront désormais être libellées comme suit : M. X., propriétaire à Lunegarde par Gramat.

Mort subite

Mardi soir, M. Béringué José, marchand de primeurs, place du Marché, éprouva, alors qu'il était encore à table, pour le repas de midi, un fort malaise, puis s'affaissa.

Il fut relevé aussitôt, mais il était mort.

Cette mort soudaine que rien ne faisait prévoir a vivement impressionné ceux qui connaissent M. Béringué qui n'était âgé que de 42 ans.

Ses obsèques ont été célébrées ce matin, jeudi, au milieu d'une nombreuse affluence.

Nous adressons à Mme Béringué, à la famille, nos sincères condoléances.

Probité

Ces jours derniers, M. Gaillard, scieur de long à Cahors, a trouvé un portefeuille contenant une assez forte somme qu'il s'est empressé de déclarer au bureau de police.

Nos félicitations à M. Gaillard qui n'en est pas à son premier acte de probité.

Préparation militaire

Les examens sanctionnant la Préparation au service militaire de la jeunesse auront lieu, en 1924 en deux sessions, savoir :

Jeunes gens constituant le 1^{er} contingent appelé (nés avant le 1^{er} juin 1904) du 1^{er} février au 25 mars 1924 ;

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 22.

A BRUXELLES

Une orise ministérielle

De Bruxelles : Par suite de la situation créée par l'opposition de la majorité de la droite et toute la gauche socialiste à la convention économique franco-belge, on croit qu'une crise ministérielle est imminente.

A la Chambre

La Chambre commencera demain, vendredi, la discussion des projets financiers arrêtés de concert par le Gouvernement et la Commission des Finances.

Trente-deux orateurs sont inscrits pour prendre part au débat qui durera vraisemblablement une huitaine.

La grève des cheminots anglais

De Londres : La grève des mécaniciens continue.

Toutefois, elle ne semble pas devoir durer plus de 15 jours, ainsi qu'on le supposait.

On signale cependant quelques actes de sabotage.

Mineurs ensevelis

De New-York : On mande de Del Paso que 50 mineurs mexicains et Américains ont été ensevelis dans une mine située à 80 milles au sud de Del Paso.

L'insurrection mexicaine

De Washington : On reçoit l'avis officiel que le front des rebelles mexicains dans la zone de Jalisco s'est effondré sur toute la ligne.

EN ALLEMAGNE

Pour équilibrer le budget aucun crédit prévu pour les réparations

De Berlin : Le ministre des Finances du Reich a déclaré hier que, depuis le 15 novembre, aucun Bon du Trésor n'a été escompté.

L'inflation est arrêtée.

Le ministre a ajouté qu'il fallait arriver à l'équilibre du budget.

De nouvelles économies sont prévues ; de nouveaux impôts sont en préparation.

Le projet de budget pour les exercices 1924 et 1925 ne contiendra pas de crédits pour les réparations ni pour les frais d'occupation.

Pour éviter l'évasion de la monnaie française

De Francfort : Les fonctionnaires des Douanes françaises ont établi un contrôle très sévère sur l'entrée en Allemagne de la monnaie française.

Aucun voyageur ne peut emporter avec lui plus de 1.000 francs.

Cette mesure a pour but d'empêcher l'évasion de notre monnaie en Allemagne.

PERDU

Il a été perdu à la gare de Cahors un portefeuille contenant une assez forte somme, prière à la personne qui l'aurait trouvé de le rapporter au Bureau du Journal.

Bonne récompense.

ON DEMANDE

Un gardien de bureau

A la Société Générale

S'y adresser. — RÉFÉRENCES

Fabrique de papiers gris, mi-blanc, plagi, emb., prod. 1.000 tonnes env., à céder bon prix MASSIT, 22, place Madeleine, PARIS.

ON DEMANDE A LOUER

avec bail

Local de 100 mètres carrés

A l'usage d'entrepôt pour spiritueux

S'adresser au Bureau du Journal

nisant des battues plus fréquemment qui nous débarrasseraient des hôtés dangereux qui sont le désespoir des populations agricoles.

Salviac

Nos foires primées. — L'institution des foires primées a bien réussi ; notre foire du 21 janvier a été très importante, des récompenses ou primes ont été décernées aux éleveurs de bœufs gras dont les noms suivent :

1^{er} prix : MM. Momméja, à Carême ;

2^e prix : Gineste Eugène, à Salviac ;

3^e prix : Lacam Abel, à Pechuret ;

4^e prix : Caminade, à Aurimont ; 5^e prix : Fijac Jean, à Salviac ; 6^e prix : Claret, à la Tournière (Dordogne).

Nous espérons que le conseil municipal de Salviac d'accord avec le syndicat agricole de notre commune instituera dans le courant de l'année un comice agricole, les éléments sont nombreux dans la région. Tout contribue à sa réussite. Nous en reparlerons.

A la Coopérative. — Dimanche, à 2 heures du soir, aura lieu à la mairie de Salviac, salle du conseil municipal, la réunion générale annuelle de la coopérative d'alimentation la Salviacoise.

L'ordre du jour : fixation du déviateur ; rapport du commissaire des comptes ; approbation des comptes de l'année 1923 ; renouvellement partiel du conseil d'administration ; affaires diverses.

Souillac

Association des mutilés, veuves et ascendants. — La section cantonale fait un pressant appel à toutes les victimes de la guerre pour se rendre en grand nombre à la réunion générale qui aura lieu dimanche 27 janvier, à 14 heures précises, dans une salle de la mairie de Souillac, pour laquelle elle les convoque, et engage tous les mutilés soucieux de leurs intérêts à y assister. L'union fait la force : ne jamais l'oublier.

Objet de la réunion : Cotisations ; compte rendu moral et financier ; renouvellement du bureau.

Laverantière

Le Monument aux Morts. — Dans sa réunion du 19 janvier, le Conseil municipal de la commune de Laverantière a examiné plusieurs maquettes présentées par M. Emile Mompant, de Salviac, ancien élève de l'école des beaux-arts de Toulouse, dont le talent s'affirme chaque jour davantage.

Le Conseil municipal a accepté la maquette qui représente une vieille femme du pays, joignant ses mains en pleurant et en un geste de recueillement.

Cette statue est sur un socle formant la base fondamentale où seront inscrits les noms des 22 soldats de Laverantière morts pour la patrie.

De chaque côté du socle, supportant les noms des valeureux soldats, deux poilus monteront la garde éternelle devant leurs frères d'armes.

Comme on le voit, ce monument promet d'être du plus bel effet ; il ornera la place de Laverantière et sera élevé sous le grand tilleul où jouèrent autrefois les grands morts.

L'inauguration de ce mausolée aura lieu vraisemblablement après les fêtes de Pâques.

Gramat

Battue aux sangliers. — Les chasseurs et rabatteurs qui avaient été convoqués à la battue organisée dimanche 20 janvier s'étaient rendus en nombre aux lieux de rendez-vous.

La battue divisée en deux équipes sous les directions respectives de MM. Marcel Darnis et Pierre Valat a parcouru les bois situés entre la route de Gramat au Basit et la route de Gramat à Reilhac.

Un solitaire du poids respectable de 130 kilos a été abattu par M. Georges Valat, fils de l'armurier bien connu, un des directeurs de la battue, et M. Barge, du village de l'Alzou, intrépide destructeur de ces bêtes malfaisantes, qui, quelques instants après, eut la chance d'abattre un jeune marcassin de 30 kilos. Un renard fut aussi abattu au cours de la journée.

Nous nous faisons ici l'interprète des propriétaires cultivateurs en adressant aux vaillants chasseurs de Gramat et de ses environs leurs sincères remerciements et nous leurs adressons nos vives félicitations.

Qu'il nous soit permis à cette occasion d'exprimer le vœu qu'une Société de chasse soit organisée à Gramat, les éléments aussi nombreux que partout ailleurs lui permettent d'être solidement constituée. Cette Société rendrait de grands services en orga-

ce chez R. N. restaurateur à Bagnac. Il a été condamné à 50 francs d'amende.

2^e Pour coups et blessures, contre A. et V. de Cornac (Lot) canton de Bretenoux ; mais le tribunal reconnaissant que A. a attaqué V., l'a condamné à 25 francs d'amende.

3^e Pour chasse et emplois d'engins prohibés contre un nommé Moulène, propriétaire, qui a été condamné pour délit de chasse à 16 francs d'amende avec sursis.

4^e Pour vagabondage et mendicité contre Valat Sylvain, âgé de 47 ans, sans domicile fixe, qui a été condamné à 15 jours de prison.

Cinéma des Jeunes. — Programme du 27 janvier en matin et en soirée : Visite à Stockholm (Documentaire).

Le Sous-marin pirate. (Comédie en 2 parties).

Le Docteur Rouge, (2^e Episode). Polidor est pressé de travailler, (Comique).

St-Sulpice

Fête patronale. — La fête de St Sulpice a été favorisée par un temps magnifique.

Elle a obtenu un plein succès. Nombreux sont les couples qui ont évolué aux sons harmonieux de l'orchestre. Nos félicitations aux organisateurs.

Livernon

Election au conseil général. — Au scrutin de ballottage, qui doit avoir lieu dimanche prochain, M. Paul Vayssié, maire de Livernon, maintient sa candidature.

M. Léon Amouroux, qui a obtenu au premier tour neuf voix de moins que M. Besombes, se désiste en faveur de ce dernier.

St-Céré

Probité. — Mardi jour de foire, M. Bayle Jean, cultivateur à Grayssac, commune de Saint-Laurent-les-Tours, a trouvé, place de la République, en face du moulin de Fourès, une montre en argent qu'il tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

Nos félicitations à cet honnête homme.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Le grand Banquet annuel suivi de Bal de nuit aura lieu le samedi soir 16 février, à 19 h. 30, dans les salons du Restaurant Gillet (porte Maillot). Nous invitons tous nos sociétaires et compatriotes à venir y assister nombreux avec leurs amis.

Prix de la carte de banquet donnant droit au bal : 22 francs.

Prix de la carte de bal : sociétaires, 3 fr. ; invités, 5 fr.

Le banquet sera présidé par notre excellent ami M. le docteur Fontanille, sénateur du Lot.

Le Secrétaire général : R. AURICOSTE, 40, rue de l'Université (7^e).

Cheminots retraités.

Tous les cheminots retraités, soucieux de leurs intérêts, adhérents ou non à la Fédération Nationale, sont instamment priés de se rendre à la réunion générale, organisée par le groupe de Gourdon, qui aura lieu dans cette ville, le dimanche 27 courant, à trois heures du soir.

Ordre du jour : Nomination du Bureau ; importantes décisions à prendre sur la loi des retraites ; maison des cheminots ; nomination d'un délégué à Paris ; paiement des cotisations.

Les cheminots en activité sont invités à assister à cette réunion.

Audience correctionnelle du 22 janvier. — Asfaux, voyageur de commerce à Bétaille est condamné à 50 francs par défaut, faute de carte d'identité professionnelle.

— Brit Jacques, 54 ans, sans profession ni domicile fixe, 15 jours de prison pour vagabondage, mendicité et défaut de carnet anthropométrique.

— Soissons Arthur, 32 ans, raccommodeur de parapluies, trois mois et un jour de prison pour vagabondage, défaut de carnet anthropométrique et flouterie d'aliments.

— Cassan Germain, 62 ans, de St-Cirq-Madelon, deux amendes l'une de 50 fr. et l'autre de 400 fr. pour chasse sans permis.

Bœufs secondaires, de 2.500 à 3.500 fr. la paire. Bœufs d'attelage, de 3.500 à 5.500 fr. la paire. Les pores gras ont valu jusqu'à 340 fr les 50 kilos. Les œufs, 5 fr. la douzaine.

Les marchands étalagistes ont fait de très bonnes recettes et le commerce local n'a eu qu'à se féliciter de l'importance de cette foire.

Puy-l'Evêque

Football association. — Puy-l'Evêque bat l'Éclair de Montcabrier par 1 but à 0.

Le score ne saurait indiquer la différence de classe entre les deux équipes. Puy-l'Evêque domine de bout en bout, mais le manque de schooteurs dans la ligne d'avants l'empêche de conclure presque à tout coup.

Quant aux équipiers de l'Éclair, ce sont encore des néophytes dans l'art de jouer au ballon rond.

Talou, Berrié et Amouroux furent les meilleurs pour Puy-l'Evêque.

A Montcabrier, Buge émerge du lot.

Prayssac

Football. — Dimanche 20 janvier, le Stade prayssacois recevait les équipes (1 et 2) de l'Avenir cazalais.

Le match des équipes deuxième se termina par un match nul de 6 à 6.

L'équipe première du Stade fut victorieuse de celle de l'Avenir par 4 buts à 0.

La partie fut menée à toute allure et chaque équipe prit tour à tour l'avantage. Les arrières stadistes ne laissèrent rien passer, les avants rouges se montrèrent nettement supérieurs en attaque, puisqu'ils réussirent à marquer quatre buts. Ils attaquèrent sans cesse, mais le goal cazalais, qui se montra d'une agilité remarquable, sauva un bon nombre de buts.

Bon arbitrage de M. Robert de Prayssac.

Dimanche 27, l'équipe première du Stade va rencontrer, à Soturac, l'équipe première de cette ville.

Soturac

Causerie agricole. — Dimanche prochain 27 janvier, à 4 h. 30, une causerie sera faite à la mairie, sur « l'utilité des groupements agricoles ».

Football association. — Dimanche prochain 27 janvier, la Vaillante de Soturac (1) recevra, sur son terrain de Lamothe, le Stade Prayssacois (1) en match de revanche.

Coup d'envoi à 2 h. 30.

St-Géry

A la gendarmerie. — L'effectif des hommes de notre brigade de gendarmerie depuis bien des années réduite à quatre hommes, vient d'être ramené à son effectif normal de cinq hommes.

Le gendarme nommé au cinquième poste est M. Fréjaville, qui arrive de la Serbie ; il est originaire de Planioles, près Figeac (Lot). Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue.

Le téléphone. — Le téléphone fonctionne à notre bureau de poste. Notre chef-lieu de canton est enfin doté des moyens de communications rapides.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Les méfaits de la rage. — Il y a quelque temps, les époux Truel, fermiers au village de Terly, commune de Felzins, étaient mordus par leur chien, qui aussitôt fut abattu.

Cet animal fut l'objet d'une autopsie minutieuse par M. Campagne, vétérinaire sanitaire, qui conclut à la rage. Mais, pour plus ample certifier, ce praticien adressa la tête du chien au laboratoire de Toulouse, dont le rapport confirma en tous points l'expertise déjà faite par M. Campagne.

Informés aussitôt, les époux Truel ont été dirigés, à la date du 18 janvier sur l'Institut Pasteur pour suivre le traitement antirabique.

Nous ne saurions trop engager les propriétaires de chiens des parages du Terly à surveiller leurs animaux qui, comme le chien des époux Truel, auraient pu être mordus ou roulés, et, si besoin était, au moins symptôme, de les abattre pour éviter de nouveaux malheurs.

Tribunal correctionnel. — Dans son audience du 19 janvier le tribunal correctionnel a jugé 4 affaires.

1^o Pour mouillage de vin contre F. V. âgé de 21 ans, cultivateur en servi-

visage et dans les intonations de sa voix ?

C'était de l'amour et Marguerite le vit. Mais pouvait-elle se douter qu'un autre l'inspirait, quand la sincère sollicitude de son cousin l'entourait si uniquement, si ingénieusement elle-même, en cette semaine d'intimité où se préparait le voyage pour le Midi ?

Et sans savoir que c'était là l'air vivifiant qui la faisait revivre, elle s'épanouissait dans une extase inconsciente, l'ineffable fille qui avait eu l'air de déclarer avec un vivacité naïve : « Je n'ai jamais aimé, je crois que je ne suis pas faite pour l'amour. »

« Pourquoi donc, Jean, » demandait-elle, à cette veille de départ où il examinait les heures des trains, « avez-vous choisi Hyères pour y installer votre ennuieuse malade ? »

« Ah ! si elle s'était doutée de la réponse qui surgissait en lui-même à cette question ? N'est-ce pas tout près d'Hyères que se trouve situé ce pittoresque Carqueiranne, où le marquis de Ribeyran possédait une propriété ?

Tous les ans, vers cette époque, il y envoyait sa femme et sa fille, pour les y rejoindre de temps à autre, selon les brèves libertés que lui laissait son commandement. Cette combinaison qui, en l'occurrence, devait plus irrévocablement séparer Odette de Jean Valdrêt, allait devenir grâce au ministère de charité, mêlé de quelque adroit machiavélisme entrepris par

le jeune homme, une occasion de rapprochement.

Il est vrai que le colonel avait formellement indiqué Paris comme séjour à son subordonné durant ce mois d'indépendance. Mais ce n'était pas là une consigne militaire ; c'était une injonction d'ordre privé, inspirée par la plus despotique autorité, par la plus injuste méfiance. Aucune loi morale ou humaine ne contraignait Jean à s'y soumettre. D'autant qu'en désobéissant à la lettre, il obéissait à l'esprit, puisqu'il ne recherchait Odette que pour la guérir, quand il en était temps encore, de son fatal amour, — cet amour dont il s'enchantaient et se désolait en de si tragi-

ques alternatives.

Il avait donc choisi pour sa cousine le séjour d'Hyères, et il avait décidé qu'il l'accompagnerait. Pouvait-elle, si inexpérimentée, si frêle, se risquer seule en ce long voyage ? Jean descendrait avec elle à l'hôtel des Iles d'Or, resterait jusqu'à ce qu'il eût découvert une pension de famille décente et confortable, où il pût l'installer ; puis il la repartirait pour Paris.

Voilà le plan qu'il lui exposait, avec les mots séduisants, l'air presque joyeux qu'un insu lui prêtait sa folle arrière-pensée. Et Marguerite l'écoutait, prête, elle aussi — et pour quelles différentes raisons ! — à trouver que tout cet ensemble était un aventureux et délicieux rêve.

Elle renouvelait sa question : « Pourquoi Hyères plutôt que Nice ou Cannes ? »

Et il répondait : « Parce que c'est un endroit plus retiré, plus convenable pour une jeune femme seule ; d'ailleurs, c'est le plus abrité de la côte. Puis, » ajoutait-il avec un imperceptible trouble, « je le connais un peu. »

« Nous passerons par Marseille, par Toulon, » disait-elle en suivant de son doigt mince, avec un amusement enfantin, la ligne du chemin de fer sur la carte. « Montrez-moi à quel endroit nous apercevrons pour la première fois la mer, » demanda cette Parisienne qui ne connaissait la navigation et la nature que par les bateaux-mouches et par le coteau de Meudon.

Comme Jean se penchait pour indiquer les Pas des Lanciers, puis le tunnel de la Nerche, d'où le train surgit au-dessus de Marseille dans le rayonnement d'azur de la Méditerranée, en face d'un des plus beaux panoramas du monde, les deux jeunes gens tressaillèrent.

« On sonnait à la porte de l'appartement. »

« C'est mon costume de voyage ! » déclara Marguerite, avec une frivolité renaissante qui causait du plaisir au lieutenant tout en l'inquiétant un peu, car, jusque-là, il n'avait pas eu l'idée que les robes et les chapeaux des femmes coûtaient aussi cher.

Mais la bonne parut.

C'était la même fillette mal dressée qui, le premier soir, avait introduit Jean d'une façon si singulière.

Elle dit tranquillement avec une grosse voix :

« Madame, c'est Monsieur. »

Jean et Marguerite rougirent, de la même rougeur soudaine et intense. Ce n'était pas la première fois que l'incident se produisait. Mais depuis deux jours, Mlle Valdrêt avait dit un adieu définitif à Paul Lagrie : elle avait donc eu le temps d'oublier l'amour, les précautions et les droits du jeune médecin. Pour les femmes, deux jours d'un sentiment nouveau sont des abîmes plus vastes que l'espace et la durée mesurables. Toutefois, si près de son départ, elle n'avait pas jugé nécessaire d'exciter la curiosité de la servante en changeant sa consigne. Et maintenant elle regardait Jean avec le désespoir du mot brutal qui venait d'être dit là, de l'impression qu'elle lisait sur le visage subitement coloré du jeune homme, et au sens de laquelle d'ailleurs elle se méprenait. Aucune jalousie n'avait projeté ce flot de sang. Mais la solidarité avec une femme de parenté si proche et de même nom que lui se précisait de plus en plus chez l'officier. C'était donc la fierté personnelle, et aussi une gêne pour la délicatesse toujours souffrante de la pauvre enfant qui provoquaient son trouble. Peut-être, après tout, y avait-il une nuance imperceptible et inconsciente de rivalité masculine dans la froideur avec laquelle il demanda :

« Le recevez-vous, Marguerite ?

Souhaitez-vous que je me retire ? »

Elle dit :

« Non, je ne veux pas le voir. Informez-vous de ce qu'il désire. »

Et elle disparut dans sa chambre. Paul Lagrie entra.

C'était un garçon de petite taille, au teint très blanc, à la barbe très noire. Sa physionomie prenait une étrange de ce contraste. Dans la peau mate, deux beaux yeux bruns, un peu trop écartés l'un de l'autre, luisaient d'une clarté étonnante et douce. Sur le front, assez bas, se dessinait, courte et droite une chevelure aussi foncée que la barbe. Le docteur Lagrie avait la voix sourde, le geste timide. Malgré la correction de sa tenue, la finesse de ses mains, il ne semblait pas distingué. Il gardait l'air d'un laborieux étudiant de province, un de ces jeunes gens qui versent leurs années de quartier latin sans argent dans la poche, avec le souci de la lointaine famille besogneuse et qui se détournent du camarade qui les emmènerait au café, comme de la belle fille qui vient leur rire dans les yeux, parce qu'ils n'ont à perdre ni les quelques sous ni les quelques heures de la flânerie et du plaisir.

Ce sont ceux-là qui, bien souvent, vers la trentaine, dilapident dans un seul coup de passion les économies de force, de sentiment, et les chances de succès matériel, si âprement, si péniblement refoulées, condensées et concentrées.

Paul Lagrie dit à Jean :

(A suivre)

14 h. 15, au milieu d'un public sympathique, sur le pont Louis-Philippe. Cinq prirent la route d'Arcambal, trois la route de Lalbenque, deux la route de Toulouse. Après bien des recherches, des trainées de papiers multicolores conduisirent le jeune Amiel à la tour de Vayrols, où il trouva le fanion bleu et or, le contrôleur et le pli secret qui en faisait le vainqueur du Rallye 1924 et lui donnait droit au prix de 50 francs.

Cette première course a vivement intéressé les jeunes, et marque pour le Véloce un très heureux début de saison.

L'Assemblée générale des membres du V. S. C. est fixée au vendredi soir, 1^{er} février prochain, à 20 h. 30, au siège social, grand Café de la Promenade.

Ordre du jour : Election de trois membres du Conseil d'administration ; Calendrier des courses ; Remise des insignes de la Société ; Questions diverses.

Auto-vélo-club quercinois

Une société sous le nom Auto-Vélo-Club Quercinois vient de se constituer à Cahors. Elle a pour but de développer dans le département, l'automobilisme et le cyclisme au point de vue sportif et touristique.

Le bureau provisoire est ainsi composé : Président, MM. de Ricard ; Vice-Président, Buzack ; Secrétaire, Ladevèze ; Secrétaire-Adjoint, Salgues.

Les membres déjà inscrits seront convoqués individuellement pour une réunion générale, au siège social. A cette séance seront élus les membres du bureau définitif, du Conseil d'administration et du Conseil technique.

Le Secrétaire : LADEVÈZE.

Arrondissement de Cahors

Caumont

Démographie. — Les registres de l'état civil, accusent pour l'année 1923, 2 mariages, 8 naissances, 4 mort-nés et 9 décès.

La rougeole. — Une épidémie de rougeole sévit actuellement et frappe surtout la population scolaire.

Caillac

Football. — Dimanche dernier a eu lieu à Caillac un match d'entraînement entre le P. O. de Cahors et notre deuxième équipe. Cahors a bien joué comme toujours et notre 2^e est en progrès.

Le Patronage St Louis est venu pour un match amical contre notre première. La partie a été dure parce que les nôtres avaient lu le matin dans le « Journal du Lot » que cette société n'avait pas voulu admettre avoir été battue à Cahors.

Contrairement à elle, nous reconnaissions avoir été battus à Caillac par 1 but sur hors jeu, et quand le goal quitta momentanément sa place.

Le remaniement de notre équipe a fait que les avants, parmi lesquels il y eut des changements, n'ont pas eu la cohésion nécessaire. Sans cela... Ce sera acquis pour les matches à suivre.

Le calendrier va être remanié par suite de championnat. Prayssac et Mauroix seront avisés dès confirmation officielle.

St-Matré

Notre foire. — Notre foire du 20 janvier, tenue lundi 21 favorisée par un temps splendide, a eu cette année une importance exceptionnelle. Depuis de longues années, on n'avait jamais vu une affluence semblable. Le foirail aux boueufs, pourtant vaste ne suffisait pas à contenir les animaux amenés en grand nombre ; il y en avait même sur la bordure des routes qui y aboutissent.

De nombreux acheteurs-magagnons et propriétaires s'y étaient rendus.

De très nombreuses transactions eurent lieu.

Voici les cours pratiqués ; ils sont toujours fermes avec une légère tendance à la hausse.

Bouvillons de 1.800 à 2.000 fr. l'un.

Faillielle du « Journal du Lot » 26

INVINCIBLE CHARME

PAR

Daniel LESUEUR

VI

Bibliographie

LES ANNALES

Quelle est la véritable histoire de Robinson Crusoé ? Vous la saurez en lisant les *Annales* de cette semaine, où vous lirez en outre la suite de l'Art du Théâtre, de Sarah Bernhardt ; maintes pages signées de noms éclatants et la première tranche du roman inédit d'E. de Keyzer : *Les Diamants de Murat*.

Le numéro en vente partout, 0 fr. 75.

Gascons et Cadurciens

Demandez à vos libraires les poèmes nouveaux en français de

JASMIN

(Traduction Boyer d'Agen)

Vous célébrerez ainsi en famille le cinquantenaire d'un grand poète dont la France n'a pas retrouvé, depuis 50 ans, son égal en puissance dramatique et en naturelle simplicité.

AU PAYS DE JASMIN (sous presse) 2 vol. 25 fr.

- 1^{re} Partie : *Viel Agen.*
- 2^e Partie : *Episodes.*
- 3^e Partie : *Le Petit Séminaire.*
- 4^e Partie : *Episodes.*
- 5^e Partie : *Le Grand Séminaire.*

Illustration par Antoine Calbet, Fernand Sabaté, Jean Torthe, etc...

Histoire générale et anecdotique de la Guerre de 1914

Par Jean BERNARD

Sommaire du 58^e fascicule : Le Reichstag se prononce pour la paix. — La note du Pape et l'Alsace-Lorraine. — Le chancelier Hertling. — Le ministre Clemenceau. — Les patrio-

tes Alsaciens. — Nouvelle grande offensive allemande. — Le général Foch reçoit le commandement unique.

Sommaire du 59^e fascicule : Tentative des Allemands sur Calais. — Les Allemands croient tenir la victoire. — La confiance de Paris. — Ordre du jour du général Mangin. — Les Américains en Alsace. — Les menées allemandes au Maroc. — Tables du Tome VII.

Chaque fascicule avec illustrations et carte : 1 fr.

Librairie Militaire Berger-Levrault, Paris, 136, boulevard St-Germain (VI^e).

SOCIÉTÉ FONCIÈRE EN FORMATION

accorde agence et dépôt, dans tout centre agricole, à personne active, pour vente engrais très répandus. Appointements fixes et commission. Cautionnement exigé : Cent mille francs. Ecrire SARMU, Agence Havas, BORDEAUX.

Pour se friser les cheveux sans aucun danger, par méthode spéciale. Notice gratis. Timb. p. rép. Ecr. E. QUINTERNET, 11, R. Vaite, BESANÇON.

Marché de La Villette

21 janvier 1924

ESPÈCES	ENTRÉES	RENOU	PRIX PAR 1/2 KIL		
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.
Bœufs...	6.077	1.234	3,00	2,75	2,00
Vaches...	1.734	123	4,80	4,50	4,00
Taureaux...	14.328	1.987	5,00	4,75	4,00
Veaux...	4.006		6,00	5,80	5,60
Moutons...					
Porcs...					

OBSERVATIONS. — Vente très mauvaise sur toutes les marchandises.

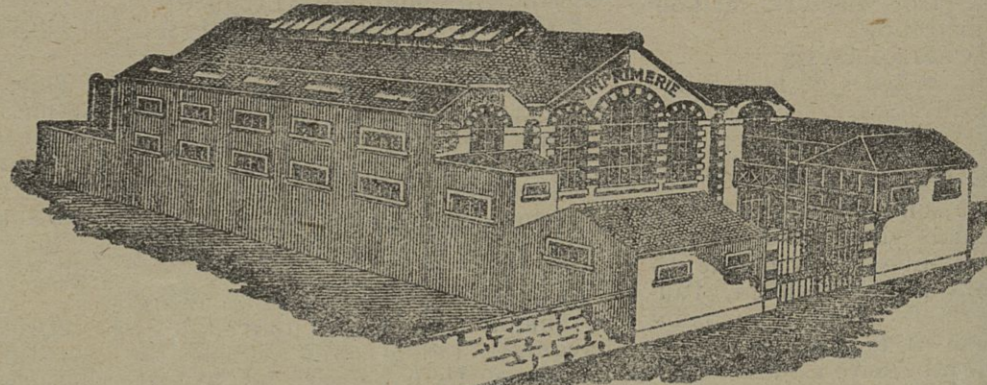
IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :
1, Rue des Capucins
ANNEXE :
4, Rue Frédéric-Suisse
21 PRESSES



LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS

HORAIRE DES AUTOBUS

Ligne	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	
Ligne de Cahors-Castelnau	Départ de Cahors	17 00	Arrivée à Castelnau	18 30	
	Sept-Ponts	17 15			
	Le Montat	17 25			
	Embr. Terry	17 30			
	Granéjous	17 35			
	L'hospitalet	17 40			
	Pern	17 50			
	Boyer	18 00			
	Malmousque	18 10			
	Vitarelles	18 20			
Ligne de Castelnau-Cazes-Mondenard	Départ de Castelnau	18 30	Arrivée à Cazes-Mondenard	20 00	
	Thézels (embr.)	18 40			
	St-Aureil	18 50			
	Sauveterre (embr.)	19 00			
	Molières-Saux (d ^e)	19 10			
	Saux	19 25			
	Trijouls (embr.)	19 30			
	Cazillac	19 40			
	Ar. à Castelnau	20 00			
	Ligne de Cazes-Mondenard-Castelnau	Dép. de Cazes-Mondenard (1)	6 30	Arrivée à Castelnau	8 00
Cazillac		6 45			
Tréjouls		6 50			
Saux		7 00			
Molières-Saux (r.)		7 20			
Sauveterre		7 30			
St-Aureil		7 45			
Thézels		7 50			
Ar. à Castelnau		8 00			
Ligne de Castelnau-Cahors		Départ de Castelnau	8 00	Arrivée à Cahors	11 30
	Vitarelles	8 15			
	Malmousque	8 25			
	Boyer	8 30			
	Pern	8 40			
	L'hospitalet	8 45			
	Granéjous	8 50			
	Embr. Terry	8 55			
	Le Montat	9 00			
	Sept-Ponts	9 15			
Ligne de Molières à Castelnau	Dép. de Molières	15 00	Arrivée à Castelnau	15 50	
	La Briq.	15 10			
	St-Privat	15 20			
	Mombel.	15 30			
	Divillac.	15 35			
	Russac.	15 40			
	Ar. à Castelnau	15 50			
	Ligne de Castelnau à Lalbenque-Gare	Dép. de Castelnau	6 30 16 10	Arrivée à Lalbenque-Gare	7 30 17 10
		Flaugnac	6 40 16 20		
		Caniez	6 45 16 30		
St-P.-Lab.		6 55 16 35			
Rescouf		7 05 16 45			
Fontanes		7 15 16 55			
Ar. Lalbenque		7 30 17 10			
Ligne de Lalbenque-Gare à Castelnau		Dép. Lalb. (g)	8 15 18 30	Arrivée à Castelnau	9 15 19 30
		Fontanes	8 25 18 40		
		Rescouf	8 35 18 50		
	St-P.-Lab.	8 45 19 00			
	Caniez	8 50 19 05			
	Flaugnac	9 00 19 15			
	Ar. Castelnau	9 15 19 30			
	Ligne de Castelnau à Molières	Départ de Castelnau	9 30	Arrivée à Molières	10 15
		Russac	9 40		
		Divillac	9 45		
Mombel		9 55			
St-Privat		10 05			
La Briqueterie		10 10			
Ar. Molières		10 15			
Ligne de Lalbenque-Gare à Castelnau		Dép. Lalb. (g)	8 15 18 30	Arrivée à Castelnau	9 15 19 30
		Fontanes	8 25 18 40		
		Rescouf	8 35 18 50		
	St-P.-Lab.	8 45 19 00			
	Caniez	8 50 19 05			
	Flaugnac	9 00 19 15			
	Ar. Castelnau	9 15 19 30			
	Ligne de Castelnau à Molières	Départ de Castelnau	9 30	Arrivée à Molières	10 15
		Russac	9 40		
		Divillac	9 45		
Mombel		9 55			
St-Privat		10 05			
La Briqueterie		10 10			
Ar. Molières		10 15			
Ligne de Lalbenque-Gare à Castelnau		Dép. Lalb. (g)	8 15 18 30	Arrivée à Castelnau	9 15 19 30
		Fontanes	8 25 18 40		
		Rescouf	8 35 18 50		
	St-P.-Lab.	8 45 19 00			
	Caniez	8 50 19 05			
	Flaugnac	9 00 19 15			
	Ar. Castelnau	9 15 19 30			
	Ligne de Castelnau à Molières	Départ de Castelnau	9 30	Arrivée à Molières	10 15
		Russac	9 40		
		Divillac	9 45		
Mombel		9 55			
St-Privat		10 05			
La Briqueterie		10 10			
Ar. Molières		10 15			
Ligne de Lalbenque-Gare à Castelnau		Dép. Lalb. (g)	8 15 18 30	Arrivée à Castelnau	9 15 19 30
		Fontanes	8 25 18 40		
		Rescouf	8 35 18 50		
	St-P.-Lab.	8 45 19 00			
	Caniez	8 50 19 05			
	Flaugnac	9 00 19 15			
	Ar. Castelnau	9 15 19 30			
	Ligne de Castelnau à Molières	Départ de Castelnau	9 30	Arrivée à Molières	10 15
		Russac	9 40		
		Divillac	9 45		
Mombel		9 55			
St-Privat		10 05			
La Briqueterie		10 10			
Ar. Molières		10 15			
Ligne de Lalbenque-Gare à Castelnau		Dép. Lalb. (g)	8 15 18 30	Arrivée à Castelnau	9 15 19 30
		Fontanes	8 25 18 40		
		Rescouf	8 35 18 50		
	St-P.-Lab.	8 45 19 00			
	Caniez	8 50 19 05			
	Flaugnac	9 00 19 15			
	Ar. Castelnau	9 15 19 30			
	Ligne de Castelnau à Molières	Départ de Castelnau	9 30	Arrivée à Molières	10 15
		Russac	9 40		
		Divillac	9 45		
Mombel		9 55			
St-Privat		10 05			
La Briqueterie		10 10			
Ar. Molières		10 15			
Ligne de Lalbenque-Gare à Castelnau		Dép. Lalb. (g)	8 15 18 30	Arrivée à Castelnau	9 15 19 30
		Fontanes	8 25 18 40		
		Rescouf	8 35 18 50		
	St-P.-Lab.	8 45 19 00			
	Caniez	8 50 19 05			
	Flaugnac	9 00 19 15			
	Ar. Castelnau	9 15 19 30			
	Ligne de Castelnau à Molières	Départ de Castelnau	9 30	Arrivée à Molières	10 15
		Russac	9 40		
		Divillac	9 45		
Mombel		9 55			
St-Privat		10 05			
La Briqueterie		10 10			
Ar. Molières		10 15			
Ligne de Lalbenque-Gare à Castelnau		Dép. Lalb. (g)	8 15 18 30	Arrivée à Castelnau	9 15 19 30
		Fontanes	8 25 18 40		
		Rescouf	8 35 18 50		
	St-P.-Lab.	8 45 19 00			
	Caniez	8 50 19 05			
	Flaugnac	9 00 19 15			
	Ar. Castelnau	9 15 19 30			
	Ligne de Castelnau à Molières	Départ de Castelnau	9 30	Arrivée à Molières	10 15
		Russac	9 40		
		Divillac	9 45		
Mombel		9 55			
St-Privat		10 05			
La Briqueterie		10 10			
Ar. Molières		10 15			
Ligne de Lalbenque-Gare à Castelnau		Dép. Lalb. (g)	8 15 18 30	Arrivée à Castelnau	9 15 19 30
		Fontanes	8 25 18 40		
		Rescouf	8 35 18 50		
	St-P.-Lab.	8 45 19 00			
	Caniez	8 50 19 05			
	Flaugnac	9 00 19 15			
	Ar. Castelnau	9 15 19 30			
	Ligne de Castelnau à Molières	Départ de Castelnau	9 30	Arrivée à Molières	10 15
		Russac	9 40		
		Divillac	9 45		
Mombel		9 55			
St-Privat		10 05			
La Briqueterie		10 10			
Ar. Molières		10 15			
Ligne de Lalbenque-Gare à Castelnau		Dép. Lalb. (g)	8 15 18 30	Arrivée à Castelnau	9 15 19 30
		Fontanes	8 25 18 40		
		Rescouf	8 35 18 50		
	St-P.-Lab.	8 45 19 00			
	Caniez	8 50 19 05			
	Flaugnac	9 00 19 15			
	Ar. Castelnau	9 15 19 30			
	Ligne de Castelnau à Molières	Départ de Castelnau	9 30	Arrivée à Molières	10 15
		Russac	9 40		
		Divillac	9 45		
Mombel		9 55			
St-Privat		10 05			
La Briqueterie		10 10			
Ar. Molières		10 15			
Ligne de Lalbenque-Gare à Castelnau		Dép. Lalb. (g)	8 15 18 30	Arrivée à Castelnau	9 15 19 30
		Fontanes	8 25 18 40		
		Rescouf	8 35 18 50		
	St-P.-Lab.	8 45 19 00			
	Caniez	8 50 19 05			
	Flaugnac	9 00 19 15			
	Ar. Castelnau	9 15 19 30			
	Ligne de Castelnau à Molières	Départ de Castelnau	9 30	Arrivée à Molières	10 15
		Russac	9 40		
		Divillac	9 45		
Mombel		9 55			
St-Privat		10 05			
La Briqueterie		10 10			
Ar. Molières		10 15			
Ligne de Lalbenque-Gare à Castelnau		Dép. Lalb. (g)	8 15 18 30	Arrivée à Castelnau	9 15 19 30
		Fontanes	8 25 18 40		
		Rescouf	8 35 18 50		
	St-P.-Lab.	8 45 19 00			
	Caniez	8 50 19 05			
	Flaugnac	9 00 19 15			
	Ar. Castelnau	9 15 19 30			
	Ligne de Castelnau à Molières	Départ de Castelnau	9 30	Arrivée à Molières	10 15
		Russac	9 40		
		Divillac	9 45		
Mombel		9 55			
St-Privat		10 05			
La Briqueterie		10 10			
Ar. Molières		10 15			
Ligne de Lalbenque-Gare à Castelnau		Dép. Lalb. (g)	8 15 18 30	Arrivée à Castelnau	9 15 19 30
		Fontanes	8 25 18 40		
		Rescouf	8 35 18 50		
	St-P.-Lab.	8 45 19 00			
	Caniez	8 50 19 05			
	Flaugnac	9 00 19 15			
	Ar. Castelnau	9 15 19 30			
	Ligne de Castelnau à Molières	Départ de Castelnau	9 30	Arrivée à Molières	10 15
		Russac	9 40		
		Divillac	9 45		
Mombel		9 55			
St-Privat		10 05			
La Briqueterie		10 10			
Ar. Molières					